

L'ajournement

vement par des étrangers est très minime, mais ces incidents sont néanmoins extrêmement graves.

Comme nous commençons à mieux saisir le problème, nous sommes en meilleure position pour y faire face. Le gouvernement s'emploie sérieusement à régler ce problème très réel. La députée nous rend tous un service en gardant cette question au premier plan de nos préoccupations, mais je n'accepte pas les critiques qu'elle a formulées au sujet des mesures prises par le gouvernement dans ce dossier. Ce sont des mesures dont tous les députés de la Chambre, peu importe leur allégeance, devraient s'enorgueillir.

LES PLUIES ACIDES

M. Rob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, en juin dernier, le président Bush a annoncé son intention de transmettre au Congrès un projet de loi tendant, entre autres choses, à réduire les émissions à la source des pluies acides. En particulier, le projet de loi devait modifier la Clean Air Act en ajoutant un certain nombre d'articles prévoyant, d'ici l'an 2000, une réduction de 2 millions de tonnes et de 10 millions de tonnes respectivement des émissions d'oxydes d'azote et d'oxyde de soufre, par rapport aux niveaux d'émissions de 1980.

Il était manifeste que le président Bush reconnaissait que les pluies acides constituaient un problème écologique important et que des mesures correctrices devaient être prises immédiatement. Le temps était enfin venu de prendre des mesures concrètes au lieu de se perdre dans d'autres études.

Au moins 50 p. 100 des pluies acides du Canada—et la proportion va jusqu'à 70 p. 100 dans certaines régions—découlent des émissions de dioxyde de soufre et d'oxyde nitreux provenant des régions fortement industrialisées des États-Unis. Par contre, le Canada est responsable de 10 à 15 p. 100 des pluies acides aux États-Unis.

En citant ces chiffres, je ne veux pas adresser des reproches à qui que ce soit, mais simplement signaler que même s'il est vrai que les États-Unis contribuent à la pollution atmosphérique au Canada et inversement, il est manifeste qu'il y a une très grande disparité sur ce plan. C'est pourquoi le Canada est bien décidé à collaborer avec les États-Unis, afin de faire face à notre problème commun.

En tant que membre du Sous-comité sur les pluies acides et du Comité spécial des pluies acides, je peux vous dire que nous avons reconnu que la seule façon de convaincre le gouvernement américain d'agir, afin de remédier en partie à la situation, consistait à prendre les mesures nécessaires en vue de réduire les pluies acides ici-même au Canada. Nous pourrions difficilement nous adresser aux États-Unis pour qu'ils mettent en oeuvre

des mécanismes coûteux de lutte contre la pollution, si nos propres mécanismes étaient insuffisants.

Nous prenons au Canada des mesures importantes qui montrent que nous sommes bien décidés à agir. Ainsi, le gouvernement fédéral a conclu des accords de lutte contre les pluies acides avec les sept provinces de l'est du pays. On a prévu 150 millions de dollars, afin d'aider les entreprises à réduire leurs émissions de dioxyde de soufre de 50 p. 100 d'ici 1994. Cela réduira de façon marquée les quantités de pluies acides que nous exportons vers les États-Unis. Les provinces des Maritimes participent à l'heure actuelle à trois projets pilotes de 50 millions de dollars tendant à élaborer des méthodes plus propres et plus efficaces d'utilisation du charbon.

Des normes plus strictes sont en vigueur depuis septembre 1987, afin de réduire de 45 p. 100 les émissions des véhicules à moteur. En mars 1986, le gouvernement a établi un nouveau programme visant à éliminer les dangers posés par la présence de plomb dans l'essence. Ainsi, les émissions de plomb de cette source auront pratiquement été éliminées au Canada en 1990. Manifestement, bien des choses restent à faire, mais je pense qu'à tout le moins, nous avons montré que nous étions disposés à faire notre part.

C'est pourquoi il est particulièrement décourageant d'entendre le point de vue du département américain de la Justice sur la question des pluies acides. Dans un mémoire soumis à la Cour d'appel des États-Unis, le département précise que plusieurs rapports, de source canadienne et américaine, démontrent la gravité du problème des pluies acides, mais il prétend que d'importantes questions scientifiques demeurent au sujet des répercussions des pluies acides sur les forêts, les lacs, les récoltes et les matériaux de construction.

C'est là un refrain bien connu. Lorsque j'ai demandé au secrétaire parlementaire, le 19 décembre, de nous préciser les mesures que le ministère de l'Environnement prenait afin de souligner au gouvernement américain la gravité du problème des pluies acides, il m'a signalé qu'on avait prévu une rencontre en janvier entre les fonctionnaires canadiens et américains, en vue de discuter d'un accord bilatéral sur les pluies acides.

Je voudrais donc que le secrétaire parlementaire chargé de faire rapport à la Chambre ce soir nous fasse part des résultats de cette rencontre.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rendre hommage au travail du député de Fundy—Royal. Il se dévoue depuis tant d'années pour que le dossier des pluies acides demeure au centre de l'actualité à la Chambre des communes.